En tant qu'établissement homologué, il est important de préciser que les épreuves officielles du bac sportif doivent se passer conformément aux règlements parus au bulletin officiel et contrôlées par le bureau des examens.

Ci-dessous quelques précisions concernant ces épreuves :

- La note finale attribuée à l'élève n'est autre que le résultat de la moyenne des 3 notes obtenues tout au long de l'année.
- Après un certain nombre de séance (8 en moyenne par activité), l'élève sera évalué et noté.
- les différentes dates des évaluations sont déjà communiquées au préalable afin de se préparer aux tests. À noter que le premier test officiel aura lieu la semaine du 7 novembre (**10 et 11 novembre**)
- Aucune absence n'est autorisée sauf pour des raisons médicales. Cette absence doit être validée et approuvée par Docteur Asmar en tant que médecin du Consulat General de France à Beyrouth, dans un délai de 24 heures. En cas d'infraction du règlement, l'élève ne pourra pas profiter d'un test de rattrapage et la note **zéro** sera attribuée.
- Dans certains cas, des épreuves adaptées seront proposées pour remplacer une ou deux activités dans le menu déjà choisi par l'élève en début d'année. Afin d'en profiter, il faut que le dossier médical soit bien solide et que la commission technique du bac l'approuve.

J'aimerai mettre l'attention sur l'importance de la présence systématique aux séances d'eps faisant partie de l'horaire hebdomadaire. Les professeurs d'eps offrent le nécessaire aux élèves pour mieux les préparer aux épreuves. Les absences répétitives, avec ou sans raison, auront des conséquences négatives sur la performance physique et bien évidement sur la note finale du bac **(cœfficient 2)**.

Je souhaite à tous les élèves une bonne année scolaire et un bon bac sportif.

Georges Habayeb

Coordinateur d'EPS

Saint Ignace (Terminale) [1]

**Source URL (modified on 25/01/2017 - 20:15):**http://www.ndj.edu.lb/bac-sportif-epreuves-officielles

**Links**
[1] http://www.ndj.edu.lb/prefecture-saint-ignace

© Collège Notre-Dame de Jamhour - 1994-2024 | Tous droits réservés | webmaster@ndj.edu.lb